

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE**

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt cinq
En exercice : 15	le 13 janvier à 19 heures 30
Présents : 11	le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE
Votants : 14	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
Convocation du 9 janvier	à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

PRÉSENTS : MM. **DELSOL** Yannick, **GENRE** Pierre, **IMART** Thierry, **LASFARGUES** William, **PIGASSE** Thomas, **STURMEL** Philippe
Mmes : **CASANOVA** Céline, **DUCROS** Lucie, **PLACHOT** Geneviève, **POUPOT** Mary,

Secrétaire : **POUPOT** Mary

Absents excusés : **SEMENE** Marie-Ange procuration à **ANDRÉ** Christian

AFONSO Djemilla procuration à **DUCROS** Lucie

MARCHOU Marie procuration à **STURMEL** Philippe

Absent non excusé : **COULON** Florian pas de procuration

Objet : Construction d'un espace socioculturel : modalités de financement. Demandes de subventions.

Monsieur le Maire rappelle que le 12 janvier 2024, le conseil municipal avait délibéré sur des demandes de subventions pour la construction d'un espace socioculturel à partir d'un plan de financement et d'un échéancier.

Ce plan de financement a évolué au cours de l'élaboration du projet et il convient de le mettre à jour ainsi que l'échéancier.

Le coût prévisionnel estimé, sur la base de devis et de l'estimatif définitif de l'avant-projet définitif s'élève à 2 519 695.00 € HT soit 3 023 634.00€ TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR	300 000.00	11.90
Région		150 000.00	5.95
Département		800 000.00	31.72
FEDER		150 000.00	5.95
CAF31		150 000.00	5.95
Auto-financement			
Fonds propres		469 695.00	18.64
Emprunt		500 000.00	19.67
Total HT		2 519 695.00	100

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Juin 2023 – Décembre 2023 : Consultation des entreprises et choix de l'architecte

Janvier 2024 : APS

Juillet 2024 : APD

Octobre 2024 : Dépôt Permis de construire

Décembre 2024 : Obtention Permis de construire

Février 2025 : Consultations pour travaux

Début des travaux : Juin 2025

Fin des travaux : Juin 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 2 519 695.00€ HT

- approuve le plan de financement exposé

- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement au titre de l'année 2025

Votes pour : 14

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme à l'original.

Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de :

la publication le 13 janvier 2025

Et de la réception en Préfecture

Le Maire,